

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire Association AZÉ

Le lundi 13 janvier 2020 à 10h00, les membres de l'association Azé se sont réunis au Domaine de Lagrézette, 46140 Caillac, en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la secrétaire adressée aux Membres bienfaiteurs par e-mail à la date du 30 décembre 2019.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Sonia Perrin, en qualité de présidente de l'association.

Elle est assistée par Alizée de Pioger en tant que secrétaire de séance, et secrétaire de l'association. Madame Claire Bordron, trésorière, est présente.

Le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise suivant l'ordre du jour communiqué aux participants lors de la convocation à l'AG.

L'ordre du jour est rappelé par la présidente :

- 1) rapport financier 2019 ;
- 2) approbation des comptes clos au 31 novembre 2019 ;
- 3) quitus du trésorier ;
- 4) rapport moral 2019 ;
- 5) questions diverses.

Il est fait lecture des différents rapports :

- Compte de résultat
- Bilan actif et passif
- Grand livre des comptes
- Balance générale
- Projets réalisés

Sont mis en évidence durant l'Assemblée Générale : bilan financier positif, gestion saine.

Sont posées les questions suivantes :

- quid à l'avenir de la gestion humaine l'association : temps et ressources ?
- une gestion totalement bénévole est-elle viable sur le long terme ?
- faut-il élargir le bureau avec un conseil ?

À l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : RAPPORT FINANCIER

> La levée de fond a commencé dès décembre 2018 par le biais d'e-mailings réguliers et d'envois postaux aux entreprises ;

> Une relance générale à l'ensemble des adhérents, donateurs, personnalités physiques et morales a été lancée en date du 10 septembre 2019 à l'occasion d'une soirée donnée pour l'association à la Fondation Cartier pour l'art contemporain.

La soirée s'est déroulée en 3 temps :

- visite guidée de l'exposition en cours par la commissaire de l'exposition
- projection du reportage photographique réalisé sur le terrain, à Tuléar, en mai 2019 par la photographe Maï Lucas
- discours de la présidente.

Le discours a été suivi d'un cocktail.

Des relances Newsletter ont été faites par la suite à plusieurs reprises jusqu'en décembre et relayées sur les réseaux sociaux de l'association : Facebook et Instagram.

La plateforme HelloAsso ne permettant d'automatiser des relances à date de don/adhésion, il a été décidé qu'une relance générale serait faite chaque année en septembre, période de rentrée des classes durant laquelle les donateurs sont sensibilisés aux questions d'accès à l'éducation.

Il est à noter cependant que certains donateurs renouvellent spontanément leur adhésion en janvier ... (janvier serait une meilleure date pour relancer les appels aux dons et adhésions de façon globale?) ;

> Mode de ressource des fonds levés en 2019:

- adhésions & dons via la plateforme HelloAsso
- adhésions & dons de particuliers par chèque et d'entreprises et/ou de fonds et fondations par virement bancaire.

> Total des dons de décembre 2018 à novembre 2019 : 74.950€

Soit une baisse de 11.122€ par rapport à 2018.

À noter, l'association n'a pas procédé à un Crowdfunding en 2018.

Le Crowdfunding opéré pour la construction d'un bâtiment sanitaire en 2017 via HelloAsso avait rapporté 10.000€.

> Fonds dépensés en 2019 en charges d'exploitations dont plus de 70% investis en construction de bâtiment : 62.807,59€

> Les frais de communication : 10.450€ ont doublé, ce en raison des projets artistiques et notamment du reportage photo de Maï Lucas

> L'avancement des frais par Sonia Perrin en 2017 ont été régularisé.

> À date, AZÉ compte 108 membres et cotisants, inclus son bureau, soit 3 de moins que l'année précédente.

→ Il est à noter que la présidente, ni ne se rémunère ni dédommage ses frais engendrés par la domiciliation de l'association à son domicile (électricité, frais internet, loyer...). Afin que les comptes soient le reflet réel des frais engendrés par l'association, le bureau insiste pour que ces coûts soient pris en compte et lui soient, au moins partiellement remboursés.

→ À date, les comptes sont positifs de 12.806€

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Résolution 2 : APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 NOVEMBRE 2019.

L'Assemblée Générale approuve le budget à l'unanimité.

Résolution 3 : QUITUS DU TRESORIER

Le trésorier est « quitte » de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : RAPPORT MORAL

- Sonia Perrin présente le rapport moral qui détaille la répartition des cotisations de décembre 2018 à novembre 2019 (arrêt des comptes au 31 novembre) :

> 34 Adhésions à 120€ via la plateforme digitale HelloAsso = 4.080€
et 32 dons en sus de l'adhésion = 1.998€
Total = 6.078€

> 5 Adhésions à 120€ reçues par chèque
Total = 600€

> 5 Parrainages via la plateforme digitale HelloAsso
Total = 1.730€

> 67 Dons libres via la plateforme digitale HelloAsso
Total = 13.484€

> Dons par virement sur le compte bancaire d'Azé ou par chèque dont 10 entreprises et quelques particuliers adhérents = 53.058€.

→ Soit un total de 108 membres inclus le bureau dont 39 Adhérents et 69

Membres bienfaiteurs. L'association doit trouver le moyen d'augmenter le nombre de ses adhérents et fidéliser les membres actuels, ce sera notre défi renouvelé pour 2020.

→ À noter : plus de 95% du montant total des fonds proviennent d'entreprises.

Le défi sera de parvenir à fidéliser certaines entreprises, fondations et fonds de dotation pour qu'elles s'engagent sur plusieurs années.

Certaines entreprises ont souhaité apparaître sur le site internet de l'association via leur logo, d'autres ne souhaitent pas communiquer leur soutien à l'association.

L'entreprise IDI a utilisé des images de l'association pour ses vœux de fin d'année en 2018 et en 2019, ainsi que pour son Rapport d'activité.

D'autres entreprises soutiennent l'association via des dons en nature. C'est le cas de la société Cleverize qui a fait don des retouches photos du reportage de Maï Lucas, et de Média Graphic qui, pour la seconde année consécutive, a offert l'impression des cartes de vœux de l'association.

→ À noter : les rappels d'adhésion ne sont pas générés automatiquement via la plateforme digitale HelloAsso.

La Trésorière propose d'établir un mail type encourageant les donateurs à la mensualisation de leur don par virement bancaire directement sur le compte de l'association, afin d'économiser les frais de gestion de la plateforme HelloAsso.

La Trésorière propose également de mettre en place une relance de don à date d'échéance. Charge au bureau de lui transmettre les informations requises.

Les rappels pour les dons d'entreprises sont faits par la Présidente via des courriers personnalisés et accompagnés d'un dossier Bilan papier.

→ Grâce aux dons, l'association a pu assurer durant l'année 2019 :

- la mise en place d'ateliers d'expression orale dispensés par un professeur du Collège français de Tuléar ;
- le suivi médical des élèves mis en place grâce à un partenariat avec un dispensaire Catholique ;
- la distribution des petits déjeuners avec un complément alimentaire sous forme de spiruline produite à Tuléar grâce au don de la Fondation JF et ML de Clermont-Tonnerre ;
- le remplacement des toitures d'un bâtiment ainsi que des bétons de structure ;
- le remplacement du mur d'enceinte de l'école primaire et du portail ;
- la construction d'une clôture de protection du potager ;
- la restauration de la grande salle de réfectoire et salle des fêtes ;
- de nombreuses plantations ;
- l'achat de tenues de sport pour les matchs inter-écoles grâce au don du Fonds de dotation agnès b. ;
- la commande d'un reportage à la photographe Maï Lucas.

L'association Azé REMERCIE tous ses soutiens, particuliers et entreprises, qui ont contribué financièrement à la mise en œuvre de ses actions.

Ci-après les entreprises donatrices d'Azé dont les dons ne sont pas ciblés : Château Lagrézette, IDI, DNCA, WITAM, Banque Éric Strurdza.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 : QUESTIONS DIVERSES

Sonia Perrin rappelle que l'association a 2 ans d'existence légale et que le maintien d'un budget constant pour pérenniser l'engagement de l'association dans l'accompagnement des jeunes et de leur scolarité sera le défi des prochaines années.

Elle demande à l'Assemblée de réfléchir avec elle à des financements pérennes mais aussi de se faire le porte parole et l'ambassadeur de l'association afin d'augmenter le nombre d'adhérents.

La proposition d'élargir le bureau à un Conseil d'Administration bénévole qui se réunirait 1 à 2 fois par an est retenue.

Le montant de l'adhésion à 120€/an semble correct pour tous. Ce montant correspond à une année de frais scolaires pour 1 élève, exclus les frais d'alimentation et de santé. En mensualité cela revient à 10€/mois.

Les frais fixes à renouveler tous les ans :

- Petits déjeuners : 10.000€ par an minimum (biscuit/fruit/thé)
- Frais médicaux : 6.000 à 10.000€ par an
- Ecolages à l'année : 120€ par élève x 2500 élèves en primaire = 30.000€. Les ecolages sont actuellement financés par la Fondation Adveniat - Fondation des Augustins de l'Assomption. Le suivi financier provenant de la Fondation Adveniat afin de pérenniser la scolarisation des élèves est effectif.
- Estimation des frais de structure lissés sur une année : travaux, réaménagements, matériel scolaire, tenues, sorties, activités d'éveil, communication, ... : 40.000€

→ Budget annuel moyen estimé à : 60.000€ par an pour que « ça tourne bien » !

→ Nos objectifs prioritaires pour 2020 en terme d'infrastructures, de restaurations et d'investissements :

- Pérenniser les actions mises en place ;
- Installer 2 ordinateurs ;
- Poursuivre l'aménagement de la bibliothèque ;
- Reprendre les cours d'expression orale ;
- Accompagner l'équipe sur le terrain dans la gestion des ressources ;
- Poursuivre les travaux importants de rénovation du site ;
- Remplacer tout le parc mobilier : tables, chaises, bancs, ... ;

> Le projet de création d'une classe préscolaire pour les moins de 6 ans est maintenu pour un futur à moyen terme.

Bilan d'expérience :

Après 2 années d'activité, nous notons un ralentissement de la communication avec le père Marco, correspondant sur place à Tuléar, et des échanges plus sporadiques et compliqués.

Les échanges en revanche avec certains jeunes post-bacheliers sont réguliers et permettent d'avoir des nouvelles plus régulières.

La Présidente réfléchit à la possibilité de déplacer progressivement les activités d'Azé sur des bourses d'études supérieures pour les élèves les plus méritants. La sélection des élèves, gestion de ces bourses, leur suivi ainsi que leur attribution reste à examiner.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Signatures :



Sonia Perrin
La Présidente de séance



Alizée de Pioger
La secrétaire de séance

Association Azé

22 rue Beautreillis, 75004 Paris - France

contact@aze-asso.org / www.aze-asso.org